

**Extrait du Registre des Délibérations  
Conseil d'Administration  
Séance du lundi 28 octobre 2024**

**Date de la convocation** : lundi 21 octobre 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 17

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Frédéric DAVAN, Mme Fabienne CARA, M. Jean-Bernard CASENAVE, M. Alain LAPEYRE, Mme Josy POUHEYTO, M. Jean-Pierre PEUDEPIECE, Mme Gisèle FERRARIS, M. Philippe MAENNEL

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Marie-Laure MESTELAN (donne pouvoir à A. LAPEYRE), Mme Françoise MARTEEL (donne pouvoir à P. MAENNEL), Mme Marie SALESSES (donne pouvoir à JP PEUDEPIECE), M. Jérôme MARBOT (donne pouvoir à F. CARA), Mme Marie-Chantal GORDON (donne pouvoir à G. FERRARIS), M. Michel FOLLIOU (donne pouvoir à JB CASENAVE), M. Henri JOUANTEGUY (donne pouvoir à J. POUHEYTO)

**Étai(en)t excusé(es) :**

**Secrétaire de séance** : Anne CARASSUS

-----

**N° 10 Maintenance et assistance aux progiciels de la société AS-TECH solutions :  
approbation de l'acte modificatif n°1 au marché n°23A015**

**Rapporteur** : Mme Béatrice JOUHANDEAUX

Mesdames, Messieurs

Par délibérations du 23 octobre et 11 décembre 2017, le CCAS a adhéré au groupement de commandes permanent qui s'est constitué avec la Ville de Pau, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées pour des prestations de services et les besoins en fournitures en matière d'informatique et de numérique.

Dans le cadre de ce groupement, le marché n°23A015 a été attribué à la société AS-TECH pour la maintenance et l'assistance aux progiciels qu'elle commercialise pour une durée d'un an, à compter du 24 mai 2023, renouvelable 3 fois.

Considérant qu'il est nécessaire de proposer aux services utilisateurs une version du logiciel plus aboutie, complète, ergonomique et fonctionnelle, il vous est proposé de modifier le marché pour

ajouter des licences supplémentaires dénommées OPUS au Bordereau des Prix Unitaires.

Cette modification n'a pas d'incidence sur le montant global du marché.

**Il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider de modifier le marché n°23A015 de maintenance et d'assistance aux progiciels de la société AS-TECH selon les modalités précitées ;**
- 2. Approuver les termes de l'acte modificatif ci-annexé ;**
- 3. Autoriser Madame la Vice-Présidente à signer l'acte modificatif ci-annexé.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**